



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Affichage n° SWLSB – 181012-001
Le 12 octobre 2018

**POSTE VACANT DE PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le poste de président ou présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est actuellement vacant.

Conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* et à l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est à la recherche de candidats pour pourvoir ce poste vacant.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

- les candidats doivent avoir 18 ans accomplis;
- être de citoyenneté canadienne;
- être domiciliés dans une des régions sur le territoire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier depuis au moins six (6) mois;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarés coupables d'une infraction qui est une manoeuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*, de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années; et
- être inscrits sur la liste électorale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

CRITÈRES D'INÉLIGIBILITÉ :

Les personnes suivantes sont inéligibles à la fonction de commissaire, conformément à la *Loi sur les élections scolaires* :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- un employé de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;
- les membres du personnel électoral de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée. (l'inéligibilité vaut pour la durée de la peine mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis.)

CRITÈRES ADDITIONNELS :

- une expérience à titre de commissaire serait un atout;
- une compréhension des enjeux actuels et de la mission de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;
- une connaissance du plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Si vous souhaitez soumettre votre candidature à l'examen du conseil des commissaires concernant le poste vacant de président ou présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, veuillez soumettre une lettre de présentation indiquant le numéro d'affichage du poste ainsi que votre curriculum vitae d'ici le 16 octobre 2018 à 12h00 à :

Madame Stephanie Krenn, secrétaire générale par intérim
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
235, montée Lesage, Rosemère (Québec) J7A 4Y6
Courriel : skrenn@swlauriersb.qc.ca

Une soirée spéciale en présence du conseil des commissaires et membre du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier aura lieu le mercredi 17 octobre 2018 à 18 h 30 dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) J7A 4Y6. Au cours de cette soirée, les candidats auront l'occasion de se présenter en cinq minutes. Cette présentation sera suivie d'une période de questions.

Fait à Rosemère (Québec)
Le 12 octobre 2018
Stephanie Krenn, secrétaire générale